



La transparence des frais liée aux assurance vie

Fiche pratique publié le 17/11/2022, vu 363 fois, Auteur : [Optimisation fiscal sur vos investissements](#)

Juin 2022 : nouveauté sur le PER et l'Assurance-vie Le ministre Bruno Le Maire a déclaré : « je considère aujourd'hui que les acteurs du marché prennent des commissions ou des frais qui sont excessifs. »

Juin 2022 : nouveauté sur le PER et l'Assurance-vie

Pour expliquer ce nouveau projet, le ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire a déclaré : « je considère aujourd'hui que les acteurs du marché prennent des commissions ou des frais qui sont excessifs. » Il y avait une charge excessive. Il considère également l'information comme « très parcellaire » et « peu accessible » rendant « impossible la comparaison ».

Ce discours a été prononcé après la publication du rapport sur la perception des redevances du PER.

En conséquence, le ministère de l'Économie et des Finances promet d'augmenter la transparence des frais de PER, de réduire les frais et de permettre aux épargnants d'avoir le choix entre plusieurs produits en compétition.

Dans un entretien avec Benjamin Bing, co-fondateur de Perlib.fr (cabinet de courtage), "l'idée est d'encadrer les frais afin de permettre une plus grande transparence pour les clients. Aussi, en tant que courtier nous mis en place une politique de frais bas pour le client ne perde pas d'argent dès la création de son dossier".

Puis, lors d'une conférence de presse le 2 février 2022, le ministre a de nouveau partagé ce sujet. Cette fois, il rappelle que le tableau standardisé est le fruit d'un accord entre professionnels de la banque et de l'assurance avec l'aval de Bercy. « Si on veut vraiment que les frais soient baissés au maximum, il est nécessaire d'avoir de la concurrence entre les différents produits, entre les différents acteurs. Et que cette concurrence, pour qu'elle fonctionne, doit être totalement transparente ».

[Pour mieux comprendre les frais de l'assurance vie :](#)